

Salaires et prime gilet jaune : La direction n'est pas pressée d'en discuter...

Ce 17 janvier a eu lieu la 1^{ère} réunion salaire où la direction s'était engagée à annoncer le montant de la prime gilet jaune.

Engagement non tenu. La direction a refusé d'annoncer le montant de la prime gilet jaune et celui des augmentations de salaire. Elle a repoussé ces annonces au 14 février. Pourquoi ?

Le 24 janvier ont lieu les élections professionnelles à l'usine de PSA Mulhouse où près de 5 500 salariés sont appelés à voter pour élire leurs délégués.

Annoncer avant le vote des salariés les montants de la prime gilet jaune et ceux des augmentations de salaire, c'est se faire sanctionner immédiatement dans les urnes.

Et dans le contexte national de la mobilisation des gilets jaunes qui exprime le mécontentement sur le pouvoir d'achat, la direction ne veut pas jouer avec le feu.

Autant dire que la direction se prépare à annoncer des montants très faibles. Et pourtant ce sont des milliards de bénéfices accumulés sans compter ceux qui vont être annoncés <u>le 26 février prochain</u>.

Une direction centrale qui a le sourire à cette réunion salaire.

La direction a affiché une grande satisfaction. Pour la 5^{ème} année consécutive, PSA a battu son record mondial (+6,8%) de vente malgré l'embargo américain en Iran.

PSA n'a jamais autant vendu de voitures de toute son histoire.

On peut facilement imaginer les milliards de bénéfices que Carlos Tavares (le PDG qui gagne 18 500€ par jour) va annoncer le 26 février prochain.

<u>Salaires de base</u>: Suite à la grande consultation salaire de février 2018, à laquelle 12 000 salariés du groupe ont participé, la CGT a revendiqué une augmentation générale de <u>400 € par mois</u> pour tous les CDI et les intérimaires.

Prime gilet jaune : la CGT affirme qu'elle ne peut être inférieure à celle des grands groupes comme Total ou L'Oréal qui ont déjà versé 1 500 €. Elle doit être versée à tous : les CDI, les intérimaires et les sous-traitants.

<u>Prime transport</u>: Revalorisation de la prime transport et son indexation sur l'augmentation du prix des carburants.

Restauration : Revalorisation de la prime d'équipe et prise en charge à 70 % de l'employeur au frais de restauration.

<u>Salariés en VSD/SDL:</u> L'arrêt immédiat du vol sur leur primes et le paiement de la rétroactivité des sommes volées.

Levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC pour tous les CDI et les intérimaires :

- Retour du paiement à 145% des heures supplémentaires au lieu de 125 %.
- Abolition du système des compteurs et l'abandon du principe de modulation.
- Le paiement ou l'épargne des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent.
- Indemnisation du chômage à 100 %.
- Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS.
- Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.

Concernant les travailleurs intérimaires :

- Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois.
- Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois.
- La prise en compte dès le 1^{er} jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

<u>Concernant les femmes</u>: Egalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour celles qui n'ont pas eu d'évolution salariale.

Mutuelle: prise en charge à 100 % par l'employeur.

Nous réclamons une 3^{ème} réunion salaire au lendemain du 26 février date où seront annoncés le montant des super bénéfices 2018

DAEC 2019

Mesures DAEC 2019 (hors St Ouen et Poissy usine). Différences 2019/2018 :

Départs externes :

- Baisse de l'indemnité complémentaire incitative de 4 à 3 mois.
- Hausse de l'aide à la création d'entreprise de 4 000 à 8 000 €.

Mobilité interne :

- Une durée portée à 10 mois (dont préavis conventionnel) augmentée de 7 à 10 mois pour les IC et TAM uniquement.
- Rémunération à 100 % pendant la période du préavis puis 65 % au-delà.

Congé senior : aucun changement.

Suppression de 1 900 emplois : 1 300 départs « volontaires » + 600 congés seniors non remplacés.

Promesse : 1400 CDI. La direction affirme faussement qu'elle ne peut pas donner la répartition entre la fabrication, R&D et le commerce.

La CGT a revendiqué un plan d'embauches massif des intérimaires en CDI, l'arrêt de la politique de vente des salariés à la sous-traitance, l'arrêt de vouloir tout sous-traiter.

Nous revendiquons que le congé sénior soit ouvert à tous à partir de 55 ans.

Pour répondre à l'urgence sociale, la CGT appelle à la grève le 5 février 2019

La manifestation départementale partira à **14h de Saint Avold** (rond-point du Cora). Des bus sont organisés au départ de Metz (départ du parking du Palais des sports)

Inscriptions à l'UL de Metz au 03 87 75 81 70



Michaël Imhoff : secrétaire syndicat CGT Janvier 2019 La CGT vous souhaite à vous et à vos proches une bonne année 2019.